

TRAIT D'UNION PROCÉDURE D'ADMISSION ET D'ACCOMPAGNEMENT

RÉSIDENTIEL

La responsable éducative
Christine Torri-Gremaud
026 347 27 04

CONTACT AVEC LA RESPONSABLE ÉDUCATIVE

1^{ER} ENTRETIEN

Présentation de l'institution, visite,
remise des documents

TEMPS DE RÉFLEXION

1 semaine

DÉCISION D'UNE PÉRIODE DE STAGE

STAGE

Stage de 5 jours sans sortie non accompagnée

BILAN DE STAGE ET DÉCISION

TEMPS DE RÉFLEXION

1 semaine

DÉCISION D'UNE DATE D'ENTRÉE

L'admission n'est possible que si l'indication
« handicap » est validée par le SPS et que la
demande d'admission est dûment remplie et
signée

ENTRÉE

Le contrat de collaboration doit être signé
avant l'entrée

BILAN DE 3 MOIS

Décision de poursuite et fixation d'objectifs

BILAN ANNUEL

Nouveaux objectifs

SORTIE

